



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 30 MARS 2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Lorrainville par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière :

QU'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le 30 mars 2022, à 18 h 30;

QUE la séance extraordinaire sera tenue à la salle du conseil au bureau municipal, situé au 2, rue St-Jean-Baptiste Est à Lorrainville.

L'ordre du jour (projet) se lit ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Constater que l'avis de convocation a été signifié
3. Adoption du règlement numéro 185-03-2022 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$ pour la construction des rues Boutin et Falardeau et le raccordement à la rue Bordeleau;
4. Période de question portera exclusivement sur les points à l'ordre du jour;
5. Levée de la séance

DONNÉ À LORRAINVILLE CE 25^E JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT DEUX.

Lynda Gauvin
Directrice générale/greffière-trésorière

Certificat de publication : Séance extraordinaire du 30 mars 2022

Je soussignée, Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité de Lorrainville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroit requis et en le publiant sur le site web de la municipalité de Lorrainville le 25 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour de mars 2022.

Lynda Gauvin
Directrice générale/greffière-trésorière